

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

AGEFIPH - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

DÉFINITION

L'AGEFIPH finance l'accès à la formation, à l'emploi et à l'aménagement de poste pour les personnes en situation de handicap (RQTH ou équivalent). Elle complète les autres financements (CPF, AIF, PTP) quand le handicap engendre des coûts supplémentaires.

Si tu as la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ou une situation équivalente, l'AGEFIPH peut prendre en charge :

- Surcoût de formation lié au handicap (matériel adapté, accompagnement personnalisé, transport)
- Aménagement de poste dans un nouveau métier (logiciels accessibles, mobilier adapté)
- Formation longue non financée par d'autres voies
- Création d'entreprise : aide démarrage spécifique

Dispositif majeur mais sous-utilisé. Beaucoup de personnes éligibles à la RQTH ne la demandent pas (peur de la stigmatisation), et donc passent à côté des aides AGEFIPH.

La RQTH se demande à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Délai : 3-6 mois. Elle est valable plusieurs années, renouvelable. Beaucoup de profils sont éligibles sans le savoir : maladies chroniques (diabète, dos), troubles musculo-squelettiques, troubles psy, etc.

Pour une reconversion liée à la santé (changement de métier après inaptitude médicale), l'AGEFIPH est l'un des leviers les plus puissants.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/agefiph

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF